



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**


Petites villes
de demain

Dossier de présentation
Octobre 2020

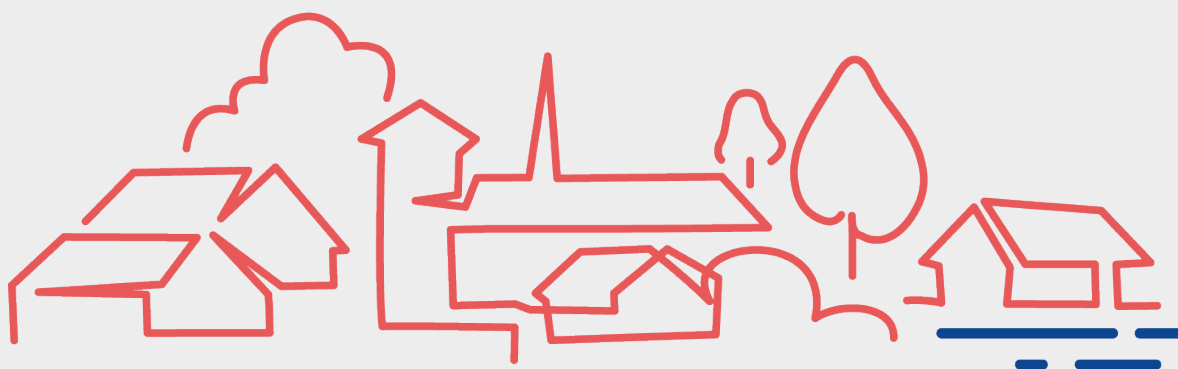


PETITES VILLES DE DEMAIN

Territoires de cohésion
au cœur de la relance

Sommaire

- 04 Éditorial
- 05 Les petites villes, fers de (re)lance
- 06 Chiffres-clés
- 07 Les cinq objectifs guidant l'action de l'État dans le programme *Petites villes de demain*
- 08 *Petites villes de demain* : un soutien cousu main pour 1000 communes françaises
- 09 Les dix mesures-clés du programme
- 10 Un programme accélérateur de la relance
- 11 Des partenaires résolument engagés
- 14 Un programme facilitant les projets du territoire
- 15 Le calendrier de déploiement du programme





« Ce choix d'un étalement continu de logements, des coûts de transport qui augmentent : je crois que c'est un modèle dont nos concitoyens veulent sortir. Ils veulent retrouver une ville à l'échelle humaine où on vit mieux. Ils veulent retrouver des espaces forestiers, agricoles, naturels. Ils veulent moins de voitures. Ils ne veulent plus de nouvelles grandes surfaces en périphérie. Ils veulent retrouver des commerces de centre-ville et d'échanges humains, au plus proche. Ils veulent aussi au quotidien, un nouveau projet de vie ensemble, beaucoup plus humaniste et de qualité. »

Réponse aux conclusions de la Convention citoyenne pour le climat
Paris, le 29 juin 2020

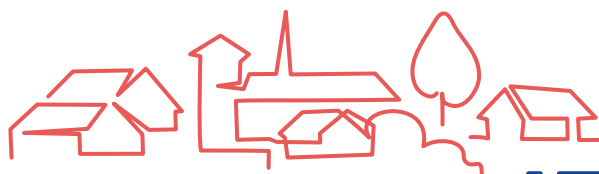
Emmanuel Macron
Président de la République



« L'économie, ce sont aussi les territoires. Nous allons soutenir les investissements des collectivités territoriales orientées vers le développement durable et l'aménagement du territoire. Nous accélérerons en particulier tous les projets sur les réseaux qui permettent de structurer et de développer nos territoires : déploiement du très haut débit, modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, sauvegarde des petites lignes ferroviaires. [...] L'agenda rural sera également accéléré en priorisant notamment le déploiement du programme Petites villes de demain. »

Discours de politique générale à l'Assemblée nationale
Paris, le 15 juillet 2020

Jean Castex
Premier ministre





Les petites villes, fers de (re)lance

Les petites villes occupent une place à part dans le cœur des Français. Ces centralités de moins de 20 000 habitants constituent en effet, pour des millions de nos concitoyens, la trame de leur existence quotidienne. Depuis plusieurs années, elles sont déjà le support de nombreux projets et innovations qui réinventent le visage de notre pays. Aujourd'hui, alors que le Premier ministre a annoncé un Plan de relance d'une ampleur considérable, particulièrement ambitieux pour les territoires, le programme Petites villes de demain va être un formidable accélérateur des transitions territoriales, notamment en termes d'écologie et de résilience.

Ces « Petites villes » disposent en effet de nombreux atouts, régulièrement mis en avant par nos concitoyens. Je pense notamment à la qualité de vie, la souplesse d'organisation, la capacité à fédérer les acteurs locaux ou encore la proximité avec la nature. Tous ces facteurs d'attractivité ont d'ailleurs été particulièrement soulignés depuis le début de la crise sanitaire qui frappe notre pays. Ces dernières années, cependant, un certain nombre d'entre elles ont rencontré des difficultés, incarnées souvent par la conjugaison d'une difficulté d'accès aux services publics, à la vacance commerciale et à une consommation excessive de terres agricoles. Moi-même maire pendant vingt-cinq ans d'une ville de taille modeste, dans un contexte essentiellement rural, je connais bien ces dynamiques territoriales.

Aussi, dans le cadre de la « nouvelle donne territoriale », appelée de ses vœux par le Président de la République, nous avons conçu main dans la main, avec les territoires concernés, un programme d'action très ambitieux pour revitaliser mille premières centralités. Ce dernier incarne la méthode que nous mettons en place depuis 2017,

et que j'appelle le « sur-mesure », ou le « cousu-main », en articulant une offre nationale – à commencer par des moyens conséquents : 3 milliards d'euros pour les six prochaines années – et locale, au plus près des réalités concrètes et des besoins des territoires. D'autant que, dans beaucoup d'endroits, les collectivités, et au premier chef les régions et les départements, ont déjà développé des actions d'accompagnement.

C'est d'ailleurs le premier programme porté en propre par l'Agence nationale de cohésion des territoires, créée le 1^{er} janvier 2020, pour accompagner en ingénierie les territoires dans leurs projets. Les préfets, qui sont les délégués territoriaux de l'Agence, ont pleinement vocation à être accompagnateurs et facilitateurs, aux côtés des porteurs de projet. Je veux également remercier l'ensemble des partenaires du programme : ceux qui se sont engagés dès septembre 2019 lors des Assises des Petites villes de France à Uzès, et bien sûr également ceux qui, depuis, ont rejoint la dynamique engagée.

État, collectivités, partenaires : nous sommes pleinement mobilisés pour l'avenir de nos petites villes. Désormais, a fortiori avec les moyens supplémentaires alloués dans le cadre du Plan de relance, je suis persuadée qu'elles prendront toute leur part pour inventer et expérimenter les solutions de demain. Je fais en effet pleinement confiance à cette France de la proximité pour être la principale figure de proue de la relance, et au-delà de la construction de notre avenir collectif.



Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités locales



Chiffres-clés

3 milliards



C'est le budget prévisionnel (en euros) du programme pour les six ans à venir. Ces crédits résultent de la mobilisation des partenaires nationaux (en particulier les ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la Banque des territoires, l'ANCT, le Cerema et l'Anah). Ce montant global pourra être complété par la mobilisation des collectivités partenaires du programme et par les crédits du plan de relance.

3



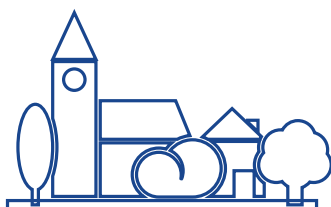
C'est le nombre de piliers qui structurent le programme : soutien en ingénierie, mesures thématiques ciblées, mise en réseau au sein du Club Petites villes de demain.

38%



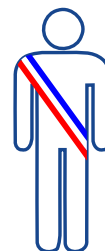
C'est la part de la population française qui vit dans ces territoires autour et au sein des communes qui exercent une fonction décentralisée.

1000



C'est le nombre de binômes commune(s)-intercommunalité qui seront accompagnés par le programme.

6 ans



C'est la durée d'un mandat d'élu municipal. C'est aussi la durée du programme Petites villes de demain.



250 millions

C'est le montant (en euros) dédié au soutien en ingénierie pour lancer et consolider au plus vite les projets de territoire dans les villes du programme.



Les cinq objectifs guidant l'action de l'État dans le programme *Petites villes de demain*

1

Partir des territoires et de leur projet. L'État n'impose pas sa vision : il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie globale et multithématique définie par la collectivité. Elle prendra la forme d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). En cela, l'État fait confiance à l'inventivité, à la capacité et à l'ambition des élus pour leur territoire.

2

Apporter une réponse sur-mesure. Il ne s'agit pas de faire partout la même chose, mais bien d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire. C'est la différenciation, qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque territoire et d'ajuster les réponses que l'État et ses partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe) apportent au regard de ces situations et besoins spécifiques.

3

Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention. *Petites villes de demain* diversifie les moyens d'accompagnement proposés, concentre les ressources des partenaires nationaux (en particulier sur le volet ingénierie et mise en réseau) et permet aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, d'être facilitateurs, au côté des porteurs de projets

4

Combiner approche nationale et locale. L'État tient compte de ce qui existe déjà, car beaucoup de collectivités (région, département,...) ont déjà développé des actions d'accompagnement des communes. Partout où de tels dispositifs ont été développés, l'État en tient compte : *Petites villes de demain* est un programme intégrateur, qui a vocation à articuler l'offre nationale et locale.

5

Se donner du temps. Six ans à compter du renouvellement municipal, à partir d'une vision globale et d'un engagement partenarial dans la durée, au travers de contrats intégrateurs communs.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.

Elle s'organise autour de 3 piliers :

Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises externes.

Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

L'accès à un réseau, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

La transition écologique dans les territoires, une opportunité pour l'attractivité des petites villes

Petites villes de demain : un soutien cousu main pour 1000 communes françaises



Une commune intégrée
dans son territoire

Prendre soin, respecter
et valoriser le patrimoine

Une commune où grandir, bien vivre
et vieillir en bonne santé

Un accès facile aux
démarches de la vie
quotidienne

Des élus accompagnés
pour mener leur projet

Des citoyens en
capacité d'agir

Vivre et faire ensemble

Des habitants connectés

Une commune dynamique
économiquement

Des habitants ayant
accès à la culture



Les dix mesures-clés du programme

Petites villes de demain comprend d'ores et déjà 60 mesures d'accompagnement, qui seront progressivement enrichies de nouvelles contributions des partenaires locaux et nationaux du programme et des nouveaux besoins identifiés. L'intégralité de ces mesures est disponible sur le site : www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr

Parmi les principaux apports du programme, dont pourront bénéficier les collectivités incluses dans Petites villes de demain, on peut notamment citer :

- ❶ le financement jusqu'à 75 % du poste de chef de projet (modulation fonction de l'engagement dans une opération programmée de rénovation de l'habitat), pour accompagner la collectivité dans la définition et la conduite de son projet de territoire
- ❷ le financement de postes de managers de centre-ville (subvention de 40 000 euros pour 2 ans) d'un diagnostic flash post-Covid (à 100 %) et comprenant un plan d'actions en faveur de la relance du commerce de centre-ville
- ❸ l'accompagnement sur 2 jours pour mener une co-construction sur des actions complexes (reconversion d'un site en friche par exemple)
- ❹ la prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles, pour réaménager des terrains déjà artificialisés
- ❺ le financement de 1 000 îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques
- ❻ la possibilité de bénéficier des réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie), dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire
- ❼ la création de 800 France Services, d'ici 2022 dans les communes du programme (30 000 euros de subvention annuelle + formation et aides à l'investissement)
- ❽ la création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire
- ❾ le déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels développés par l'établissement public de la Villette et financés jusqu'à 80 % par l'État
- ❿ les aides financières et l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine pour accélérer la rénovation du patrimoine non classé



Un programme accélérateur de la relance

Le lancement de *Petites villes de demain* intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance de 100 Mds€, dont une partie importante des crédits est territorialisée.

Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités. Aussi, les 1000 territoires engagés dans *Petites villes de demain* sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

À ce titre, les *Petites villes de demain* pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets de :

ÉCOLOGIE

- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments publics (1 Md€ de DSIL).
- ✓ Rénovation des logements anciens grâce au doublement de Maprimerénov' (2 Mds€).
- ✓ Lancement du plan pluriannuel de rénovation des petites lignes ferroviaires.
- ✓ Aménagement de plateformes multimodales et d'itinéraires cyclables.
- ✓ Accompagnement à la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial.

COMPÉTITIVITÉ

- ✓ Soutien aux commerces et aux artisans par des opérations de restructuration et de réhabilitation des commerces (300 M€ pour le financement de sociétés foncières commerciales).
- ✓ Aides à la numérisation des petits commerces et des TPE/PME du territoire.
- ✓ Aides à la rénovation du patrimoine classé.
- ✓ Aides aux projets numériques portés par les collectivités du programme (90 M€).

COHÉSION

- ✓ Déploiement d'ambassadeurs du numérique pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'inclusion et d'accompagnement des personnes éloignées d'Internet (200 M€).
- ✓ Finalisation de la couverture de tout le territoire en fibre optique (FTTH) d'ici 2025 (250 M€ d'abondement du plan France THD pour financer les réseaux d'initiative publique).
- ✓ Accès aux soins : déploiement de la télémédecine et d'équipes mobiles sur les lieux de vie des personnes âgées.



Des partenaires résolument engagés

Les partenaires financiers



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**
Liberté
Égalité
Fraternité



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**BANQUE des
TERRITOIRES**



**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

Cerema

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Les partenaires dans l'action

APVF
PETITES VILLES
DE FRANCE

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

CCI FRANCE

MA
FRANCE

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

**Petites Cités
de Caractère**

**SITES &
CITÉS
REMARQUABLES**
FRANCE

**Parcs
naturels
régionaux de France**

cla.u.e

**FN
FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME**

ITE
DE L'ARCHITECTURE & DU PATRIMOINE
Ecole de Chaillot

**FONDATION
DU
PATRIMOINE**

afpa
la formation
professionnelle

PUCA
plan
urbanisme
construction
architecture

**ASSOCIATION DES
EPFL**

ANABF

cner

**Initiative
France**
Un réseau. Un esprit

sa santé
famille
retraite
services

avise

mot
mission transfrontière
opérationnelle opérationnel
transfrontalière mission

Macéo

L'Outil en Main
France

**FRANCE
VILLE DURABLE**

**centre-ville
en mouvement**



Caroline Cayeux, Présidente du Conseil d'administration de l'ANCT

Conçu comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités et des élus locaux, Petites villes de demain porte une véritable ambition pour le renouveau des villes de moins de 20 000 habitants. Je suis très attachée à ce programme, à la fois car il s'agit du premier programme créé et développé par l'Agence elle-même, mais aussi et surtout parce qu'il apporte des réponses concrètes pour les plus petites centralités.

Yves Le Breton, Directeur général de l'ANCT

Petites villes de demain donne aux maires les moyens de réussir leurs projets. Les territoires sélectionnés bénéficient d'un soutien accentué en ingénierie, leur permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial. Petites villes de demain associe étroitement les Régions et les Départements, engagés de longue date dans la redynamisation des centre-bourgs. Le programme rassemble également des financeurs résolument engagés aux côtés de l'Agence tels que la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema ou encore l'Ademe.



Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts a créé la Banque des Territoires pour répondre aux besoins de tous les territoires, quelle que soit leur taille. C'est donc tout naturellement qu'elle a contribué dès l'origine à la conception du programme Petites villes de demain, dans le prolongement de son implication dans Action Cœur de Ville. Elle apporte 200 millions d'euros pour renforcer l'ingénierie de petites villes avec lesquelles elle ambitionne de déclencher 250 millions d'euros de prêts et d'investissements pour la réalisation de leurs projets. Les petites villes sont l'armature vitale de nos territoires ruraux. Leur dynamisme est une nécessité pour la qualité de vie des habitants et pour la valorisation des ressources de ces territoires. Ils sont les moteurs d'un projet de développement écologique et solidaire. La Banque des Territoires jouera pleinement son rôle d'accompagnement des 1000 collectivités bénéficiaires du programme.

Valérie Mancret-Taylor, Directrice générale de l'Anah

Accompagner les territoires dans leur politique locale d'habitat privé est au cœur des missions de l'agence avec une ambition écologique forte en matière de rénovation énergétique. C'est un enjeu central de cohésion des territoires comme de qualité de vie des habitants. Dans le cadre de ce plan, l'Anah continuera d'apporter son expertise pour accompagner les petites collectivités dans la conduite de leurs projets.



Pascal Berteaud, Directeur Général du Cerema

Les petites villes qui font vivre les territoires au quotidien participeront pleinement à la relance. Établissement public référent en matière d'ingénierie territoriale, le Cerema accompagne élus et techniciens en leur proposant son expertise et un parcours de formation adaptés à leurs besoins.

Arnaud Leroy, Président Directeur Général de l'Ademe

Les Petites villes de demain sont une échelle de proximité essentielle pour concrétiser la transition écologique auprès de nos concitoyens. L'Ademe y intervient principalement via les relais que sont les EPCI, les syndicats d'énergie ou de déchets. pour favoriser des solutions concrètes de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables ou d'économie circulaire.



Christophe Bouillon, Président de l'APVF

Après le programme « Action cœur de ville », l'APVF n'a eu de cesse de demander un programme spécifique de revitalisation destiné aux petites villes. C'est pourquoi, c'est avec satisfaction que nous avons accueilli l'annonce par le Premier ministre Edouard Philippe, lors de nos Assises d'Uzès en septembre 2019, du programme Petites villes de demain. Beaucoup d'élus sont désormais impatients de sa déclinaison concrète sur le territoire.

Martin Malvy, Président de Sites et Cités remarquables et ancien ministre

Les Petites villes de demain doivent associer durablement la valeur patrimoniale et la revitalisation des centres anciens. Les Sites Patrimoniaux Remarquables sont des outils de développement local pour les Petites Villes qui permettent d'associer concrètement la population au projet. Appuyé sur un projet politique fort, le programme les Petites villes de demain devrait bénéficier d'un périmètre d'intervention prioritaire permettant de cibler les investissements et les financements. Le programme participe au renouveau économique et environnemental par un rééquilibrage territorial entre métropoles, petites et moyennes villes.





Françoise Gatel, Présidente de Petites cités de caractère de France

Pour qu'à travers la France, nos petites villes restent des villes centres, proposant commerces, services, santé, culture,... Pour construire des villes durables tout en valorisant nos patrimoines, pour que nos cités soient attractives pour de nouveaux habitants, des acteurs économiques, mais aussi des touristes, Petites villes de demain est très attendu dans les territoires. Le réseau des Petites Cités de Caractère s'associe et apporte toute sa contribution à cette belle ambition.

Joël Fourny, Président de CMA France

La crise que nous traversons démontre que le secteur de l'artisanat contribue activement à la dynamisation des territoires ruraux et est indispensable à la vie des centres bourgs. Il participe aux enjeux de cadre de vie, de développement durable et d'attractivité territoriale. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat accompagne les artisans ainsi que les collectivités locales dans leurs démarches de préservation, de réimplantation et de développement. Avec ce plan, c'est tout le réseau des CMA qui s'engage pour l'activité économique, l'emploi et un cadre de vie plus harmonieux.



Pierre Goguet, Président de CCI France

Les commerçants de proximité sont particulièrement touchés par la crise. Le programme Petites villes de demain doit être une opportunité d'aider les élus locaux à relancer l'activité commerciale dans leurs villes. Les CCI sont aux côtés des collectivités pour leur permettre de mieux connaître les commerces impactés, de rendre visite aux commerçants et de leur proposer des outils d'animation et d'accompagnement pertinents, par exemple pour encourager la transformation du commerce ou l'appropriation des outils numériques. Les CCI peuvent également faciliter la reprise de commerces existants ou l'installation de nouveaux commerces.

Sébastien Windsor, Président des Chambres d'agriculture

Je salue le travail réalisé par l'ANCT pour mettre en œuvre ce programme Petites villes de demain, et l'esprit de co-construction de la démarche avec les différents partenaires. Tout ceci ne peut qu'intéresser la profession agricole et sa représentation. Nous avons besoin et devoir d'y participer car les petites villes constituent un point d'ancrage clef qui irrigue et développe nos territoires ruraux. Dès septembre 2019, les Chambres d'agriculture ont confirmé leur souhait de s'associer à ce programme qui contribuera à l'animation du milieu rural. Les Chambres d'agriculture apporteront leur concours dans différents domaines : installation-transmission d'activités agricoles, réalisation de diagnostics, structuration de filières, accompagnement de démarches de commercialisation locale, développement d'activités agritouristiques, etc.



Jean Rottner, Président de la FNAU

La France a besoin de stratégies, de visions d'ensemble, de perspectives et qu'on s'occupe de la vie quotidienne des gens.

Joël Baud-Grasset, Président de la FNCAUE

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, le réseau national des CAUE s'appuiera particulièrement sur sa proximité avec les collectivités territoriales et avec les habitants. Il mobilisera la transversalité de ses compétences (lien entre urbanisme, architecture, paysage, environnement), ainsi que ses capacités d'innovation.



Guillaume Poitrinal, Président de la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est engagée auprès des petites villes pour les aider à sauver leur patrimoine qui constitue un levier d'attractivité et de création d'emplois dans les territoires ruraux. Les petits théâtres, les musées municipaux ou les jolies façades des centres-bourgs créent de la fierté pour les habitants de ces villes et le plaisir d'y vivre.

Mickaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les Petites villes de demain sont les territoires d'aujourd'hui. Elles s'articulent avec des campagnes riches en biodiversité, en paysages différents, en ressource et en activité. Il est temps de mettre les moyens justes pour améliorer les liens entre les centres urbains et leur bassin de vie, et de placer l'ensemble au service d'un projet local efficient, avec une gouvernance propre. Cette aspiration est devenue réalité dans plusieurs endroits et s'est appuyée sur deux fondements majeurs : un choix politique déterminé et une ingénierie forte pour la mettre en place.



Un programme facilitant les projets du territoire

Au travers de *Petites villes de demain*, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme *Petites villes de demain* s'appuie sur l'expérimentation menée depuis 2014 dans 53 centre-bourgs, et sur le retour d'expérience du programme Action Cœur de Ville lancé en décembre 2017.

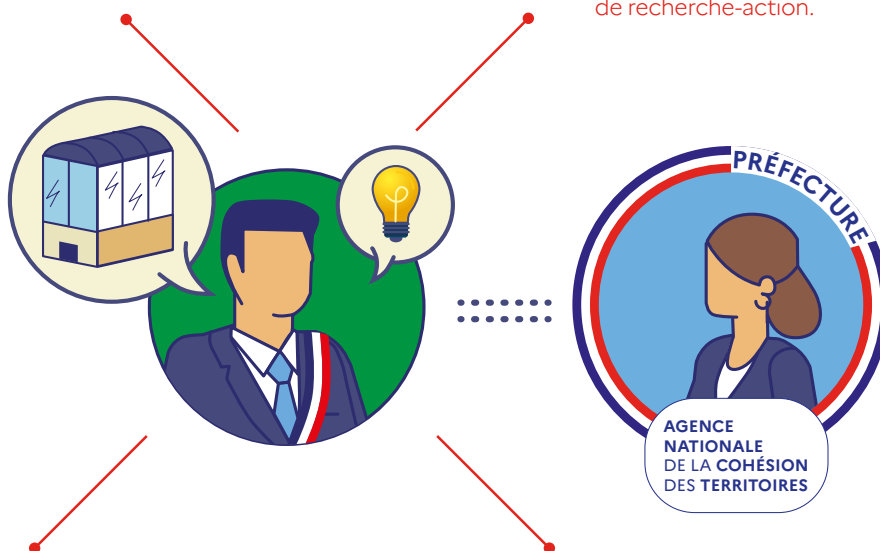
Accompagner l' élu tout au long de son projet, de l'idée aux impacts

UN APPORT EN COMPÉTENCES POUR CONCEVOIR ET PILOTER LE PROJET

Subvention d'un poste de chef de projet.
Financement d'études et d'ingénierie.
Accès à des formations pour les élus
et leurs services.

UN RÉSEAU POUR S'INSPIRER ET AFFINER SES IDÉES

Le club des petites villes : événements, outils,
retours d'expérience, partages entre élus.
Financement de diagnostics et d'études.
Et pour les communes volontaires, des projets
de recherche-action.



DES IMPACTS APPRÉCIÉS ET VALORISÉS

Valorisation et communication des actions
réalisées et de la transformation du territoire
à l'échelle locale et nationale.
Appui pour mesurer l'impact du projet
sur le territoire.

DES FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Accès à la liste des aides financières disponibles.
Aide pour passer les marchés publics et trouver
des porteurs de solutions.
Information et appui pour répondre aux appels
à projets.
Levers du plan de relance.



Le calendrier de déploiement du programme



DÈS LE LANCEMENT DU PROGRAMME

Identification des villes

Pour bien articuler *Petites villes de demain* avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région.

Les candidatures sont recueillies par les préfets de département, et les lauréats seront désignés par un comité régional rassemblant les préfets de département et les partenaires. L'entrée dans le programme sera formalisée par une convention d'adhésion.

Identification des projets prêts à démarrer dans le cadre de la relance

Dans le contexte de la relance, et face à l'urgence à agir, l'ensemble des mesures prévues dans le programme sont mobilisables immédiatement.

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la relance sont identifiés et donnent lieu aux premiers financements.



DANS LES DIX MOIS SUIVANT L'ADHÉSION

Élaboration et engagement du projet de territoire

L'appui en ingénierie est déclenché dès l'entrée dans le programme pour recruter le chef de projet, préparer le projet de territoire et établir les premiers diagnostics. Le projet de territoire devra être finalisé dans un délai maximal de dix-huit mois.

La convention d'adhésion est alors complétée par une convention-cadre, qui vaudra également opération de revitalisation du territoire (ORT).

La décision de financement des projets relève du comité des financeurs, qui réunit l'ensemble des partenaires financiers du programme et attribue, au fil de l'eau, les subventions et autres aides aux projets portés par les collectivités du programme.



TOUT AU LONG DU PROGRAMME

Déclinaison locale et enrichissement de l'offre de service

L'offre de service nationale est complétée au niveau local avec l'offre proposée par les partenaires territoriaux intéressés, au premier rang desquels les conseils régionaux et départementaux.

Évaluation et suivi des engagements

La démarche de suivi et d'évaluation est engagée dès le lancement du programme, pour en mesurer son impact à l'échelle locale et nationale.

DICOM/CAB/20120 - Septembre 2020

Crédits photos : couverture : ANCT - Page 4 : A. Bouissou/Terra

Impression : MTE-MCTRCT/SG/SPSSI/ATL

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*
